



ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

SECRETARIAT GENERAL

Architects' Council of Europe  
Rue Paul Emile Janson, 29 B-1050 Bruxelles  
Tel: (32) 2 543 11 40 Fax: (32) 2 543 11 41  
E-mail: [info@ace-cae.org](mailto:info@ace-cae.org) Website: [www.ace-cae.org](http://www.ace-cae.org)

COMMUNIQUE DE PRESSE  
7 juillet 2009

***La dernière enquête trimestrielle du Conseil des Architectes d'Europe (CAE)<sup>1</sup> montre que l'impact de la crise économique sur la profession d'architecte s'aggrave.***

Le secteur de la construction est souvent reconnu comme étant un bon baromètre de la vitalité de l'économie de manière générale. Dans ce secteur, c'est souvent la profession d'architecte qui ressent la première le vent froid d'une récession ou la brise tiède d'une reprise.

C'est pour cette raison que le CAE a entrepris une série de sondages d'opinion trimestriels auprès des architectes eux-mêmes sur l'impact de la crise économique sur leurs bureaux et sur leur charge de travail. Cette enquête est basée sur un questionnaire qui était disponible en 14 langues. Le questionnaire était en ligne durant une période de deux semaines, et toutes les Organisations membres du CAE ont été invitées à informer leurs membres de la possibilité de participer à l'enquête, outre l'échantillon d'architectes volontaires dont disposant déjà le CAE.

La seconde et dernière enquête en date s'est déroulée entre le 15 et le 29 juin, et les résultats indiquent que l'humeur de la profession est sensiblement plus pessimiste qu'il y a trois mois, en avril 2009. Le nombre de réponses a pratiquement doublé par rapport à la première enquête - une indication de l'intérêt qu'elle a généré auprès de la profession à travers l'Europe.

62% des répondants déclarent que la situation est « mauvaise » ou « très mauvaise », comparé à 46% en avril 2009. Pour confirmer cette vision pessimiste, seuls 8% des répondants ont indiqué au mois de juin que la situation était « bonne » ou « très bonne », contre 15% en avril.

S'agissant de la situation de l'emploi, le CAE est en mesure d'indiquer que près d'un bureau d'architecture sur trois a vu décroître le nombre de personnes travaillant en son sein depuis le début de la crise en septembre 2008. Ceux qui ont répondu à l'enquête de juin prévoient que le nombre de personnes travaillant dans leur bureau d'architecture va diminuer dans 23% ds bureaux en moyenne dans les trois prochains mois. D'un point de vue positif, 7% des bureaux d'architecture ont vu le nombre de personnes travaillant en leur sein augmenter depuis septembre 2008, mais l'enquête ne permet pas au CAE de connaître le nombre de nouveaux emplois d'architecte que cela représente.

Ces résultats sont des mauvaises nouvelles pour l'Union européenne dans son ensemble et elles devraient inciter les politiciens à tous les niveaux de la gouvernance européenne à agir. Le CAE et ses Organisations membres, qui sont prêts à contribuer à des actions bien conçues, estiment que des investissements publics plus importants immédiats dans la construction durable et, en particulier, dans l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments existants, seraient un point de départ approprié.

Une présentation des résultats de l'enquête peut être téléchargé à l'adresse suivante :

[www.ace-cae.org/MemberN/Content/FR/documents/sdoc/structure.asp?id=aceinfo\\_overview](http://www.ace-cae.org/MemberN/Content/FR/documents/sdoc/structure.asp?id=aceinfo_overview)

---

<sup>1</sup> Le Conseil des architectes d'Europe (CAE) est l'organisation qui représente la profession d'architecte au niveau européen. Son siège et son secrétariat sont installés à Bruxelles. Les Organisations membres du CAE, dont le nombre est en augmentation, sont les organismes réglementaires et les associations professionnelles représentatives au niveau national de l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne, des pays en voie d'adhésion, ainsi que de la Norvège et de la Suisse. A travers ses organisations membres, le CAE représente les intérêts d'environ 480.000 architectes. La fonction principale du CAE est d'assurer une veille permanente des développements au niveau européen, en s'efforçant d'influer sur les politiques et la législation communautaire qui ont un impact sur la pratique de l'architecture et sur la qualité globale et le développement durable du cadre de vie bâti.